

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, LUNDI MATIN, 12 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

FRANCE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

PRÉSIDENT DE M. DUPIN, aîné.

Séance du 13 octobre, 1849.

Rapport de M. Thiers sur les affaires d'Italie.

M. le Président.—La parole est à M. Thiers, par le dépôt d'un rapport. (Vif mouvement de curiosité.)

M. Thiers.—J'ai l'honneur de déposer le rapport sur le projet de loi relatif aux crédits demandés pour l'expédition de Rome.

De toutes Parts.—Lisez ! lisez !

M. Thiers donne lecture du rapport, dont voici les termes : Messieurs, l'intervention de la France dans les affaires de Rome a été le sujet de fréquentes discussions, soit dans l'Assemblée constituante, soit dans l'Assemblée législative. De nouveaux faits s'étant produits, le Gouvernement a eu la sage pensée de devancer lui-même toutes les demandes d'explications, en vous apportant spontanément, dès la reprise de vos travaux, une suite de projets de loi qui était nécessaire pour régulariser les dépenses de notre expédition, et qui devait fournir en même temps l'occasion de plus amples éclaircissements. Une commission formée dans votre sein a examiné de nouveau tous les rapports moraux, religieux et politiques de la grave question dont il s'agit. Elle a entendu Messieurs les ministres, pris connaissance de nombreux documents, et elle me charge de vous soumettre le résultat de ses réflexions.

Ce n'est pas sur les crédits demandés que pouvaient s'élever des discussions sérieuses, puisqu'il s'agissait de dépenses nécessaires, déjà même accomplies pour la plupart, mais sur l'acte politique qui a occasionné ces dépenses et sur les conséquences que cet acte a déjà eues et doit avoir encore. Aussi votre commission me charge-t-elle de vous dire qu'elle n'a trouvé aucune observation à faire sur les dépenses elles-mêmes, qu'ont été renfermées dans une sage économie et dont, au surplus, vous aurez plus tard à juger la partie matérielle, en vous occupant de la loi des comptes. Seulement, elle a voulu savoir si les crédits demandés seraient suffisants pour faire face à toutes les charges de notre expédition séparément jusqu'au 31 décembre, et elle m'autorise à vous en donner l'assurance, après avoir pris à ce sujet des informations convenables. Je me hâte de vous entretenir de ce qui vous intéresse essentiellement ici, c'est-à-dire de notre expédition elle-même, de ces motifs et surtout de ses conséquences, les unes déjà réalisées, les autres seulement en espérance. Ces conséquences sont-elles bonnes, honorables, conformes enfin au but qu'on se proposait ?

Que faut-il désirer encore pour qu'elles répondent aux intentions que vous avez eues en ordonnant une expédition qui a présenté certaines difficultés militaires et de graves difficultés politiques ? Tels sont les points que je vais, au nom de votre commission, soumettre à un examen rapide. Lorsque, il y a trois années, un noble Pontife, si cruellement récompensé de ses intentions généreuses, a donné du haut du Vatican le signal des réformes politiques et sociales aux princes italiens, tous les hommes éclairés ont fait des vœux pour que l'Italie entrât avec prudence dans la voie qui lui était ouverte par Pie IX ; qu'elle y marchât avec mesure et avec suite ; qu'elle ne compromît pas encore une fois ses destinées par une imprudente précipitation, que, dans quelques-uns des Etats qui la composent, elle se contentât de réformes administratives, moyen de se préparer plus tard aux réformes politiques ; que, dans les plus avancés d'entre eux, elle ne songeât pas à dépasser les limites de la monarchie représentative, dont elle était à peine capable de supporter les difficultés ; que dans tout elle prit des habitudes de concorde et d'union, de manière à se procurer, à défaut de l'unité italienne, et qu'il ne dépendait pas d'elle de se donner, les avantages d'une forte confédération, et que surtout elle ne tentât pas imprudemment une guerre d'indépendance, guerre intempestive, sans espérance pour elle tant que l'Europe

n'aurait pas le malheur d'être engagée dans une guerre générale ; et enfin, que si cette guerre d'indépendance naissait de circonstances plus fortes que la volonté des hommes, tous les Italiens unis à leur gouvernement, renoncassent à de misérables discordes intérieures pour accourir sur le Pô et sur l'Adige.

Tels étaient, disons nous, les vœux des hommes éclairés, amis de la vraie liberté, amis surtout de cette intéressante et belle Italie, qui est pour les esprits élevés une seconde patrie. Et ces vœux ne sont pas des vœux formés après coup, fruit d'une prudence tardive qui ne s'éclaircit qu'après les événements ; mais il ont été formulés à cette tribune quand elle s'est levée dans une enceinte voisine, en présence d'un trône qui n'est plus, et quand vous étiez tous pleins d'espérance à l'aspect d'un mouvement général qui s'étendait de Naples à Berlin et à Vienne, et qui malheureusement, au lieu des bienfaits qu'il promettait, n'a donné que des tempêtes. (Très bien ! à droite.—Rumeurs à gauche.)

Il y a eu une partie de la population qui a mis la satisfaction de ses passions bien au-dessus de l'intérêt même de sa cause, s'est emparée de l'Italie et l'a précipitée dans un abîme. Elle a excité les peuples à demander des institutions sans rapport avec l'état des esprits et des mœurs. Elle a poussé jusqu'à la forme républicaine des populations qui étaient, dans le moment, incapables de s'élever au-dessus des libertés municipales et provinciales. Elle a fait plus, elle a commis la faute qu'il faut le plus redouter, celle qui devait tout perdre : elle a provoqué intempestivement la guerre d'indépendance, et cette faute commise, elle y a ajouté la faute plus grave encore de tourner contre les gouvernements de l'Italie les bras des peuples italiens qu'il fallait réunir exclusivement contre le redoutable ennemi qu'on avait si follement provoqué.

La suite de ces fautes, vous la connaissez. L'Autriche, usant du droit incontestable de la guerre, a reconquis la Lombardie, envahi le Piémont, les duchés de Parme et de Modène, la Toscane, une partie des Etats romains. L'indépendance de l'Italie, loin d'avoir fait des progrès, a rétrogradé. Sa liberté n'a pas moins rétrogradé que son indépendance. (Murmures à gauche.)

M. le Président.—Jamais, dans une Assemblée, on n'a interrompu un rapport. Une voix à gauche. Nous sommes dans une assemblée républicaine. (Hilarité générale.)

M. Thiers continuant :

Les gouvernements, mal récompensés des concessions qu'ils avaient faites, n'ont pas été portés à les renouveler. Les ennemis des réformes libérales ont trouvé dans les excès commis des arguments puissants ; des hommes éclairés ont été découragés, et les masses si dangereusement déchainées ont ramené par la force matérielle à une dure soumission. Cependant, au milieu de ce vaste naufrage, fallait-il désespérer entièrement ? N'y avait-il pas quelques débris à recueillir ? N'y avait-il pas à sauver quelques unes des espérances conçues en 1847 ? N'y avait-il pas surtout quelques efforts à faire pour rétablir en Italie un équilibre sur lequel toutes les puissances ont droit de veiller, et qui était rompu au profit de l'une d'elles par la faute de ceux qui l'avaient attaquée ?

La France l'a pensé ainsi, et c'est là l'origine et la cause de son expédition à Rome, expédition qu'on ne peut bien juger qu'en remontant aux circonstances qui l'ont produite.

L'Autriche, après la bataille de Novare, allait poursuivre les conséquences de sa victoire contre les Etats d'Italie qui lui avaient déclaré la guerre et marcher sur Parme, Modène, Florence, Bologne et Rome. De déplorables désordres commis dans les Etats romains y donnaient plus qu'ailleurs prétexte à son intervention ; les puissances catholiques s'étaient réunies à Gênes pour concerter le rétablissement d'une autorité qui est nécessaire à l'univers chrétiens, en effet, sans l'autorité du Souverain-Pontife, l'unité catholique se dissoudrait ; sans cette unité le catholicisme périrait au milieu des sectes, et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, serait bouleversé de fond en comble. (Interrup-

tions à gauche.) Mais l'unité catholique, qui exige une certaine soumission religieuse de la part des nations chrétiennes, serait inacceptable si le Pontife qui en est le dépositaire n'était complètement indépendant ; si, au milieu du territoire que les siècles lui ont assigné, que toutes les nations lui ont maintenu, un autre souverain, prince ou peuple, s'élevait pour lui dicter des lois. Pour le pontificat il n'y a d'indépendance que la souveraineté même ; c'est là un intérêt du premier ordre, qui doit faire taire les intérêts particuliers des nations, comme dans un Etat l'intérêt public fait taire les intérêts individuels, et l'autorité suffisamment les puissances catholiques à rétablir Pie IX sur son siège pontifical.

Une armée autrichienne étant prête à se rendre à Rome, soit pour user du droit de la guerre, soit pour se satisfaire aux vœux des nations catholiques, la question s'est élevée de savoir si la France devait se prêter à ce que l'Autriche poussât son invasion jusqu'à Rome, et dominât ainsi moralement et matériellement presque toute l'Italie. Il n'y avait que deux moyens de l'en empêcher, ou la guerre, ou l'occupation de Rome par une armée française.

La guerre était un moyen dont notre gouvernement, dans le moment de ses plus grandes ardeurs pour l'indépendance de l'Italie, et lorsqu'il y avait des chances de succès, puisque les Autrichiens étaient rejetés au-delà de l'Adige, n'avait pas usé. Il n'y avait pas à penser quand l'occasion favorable était présente, que la France avait succédé dans les esprits à de dangereux entraînements. La guerre mise à part, il restait un moyen, un seul, c'est que la France allât elle-même satisfaire au grand intérêt des nations catholiques en rétablissant sur son trône le Souverain-Pontife. L'Autriche n'avait plus alors aucun motif de se rendre à Rome, à moins qu'elle ne prétendit donner à sa victoire des conséquences qu'elle a eu, du reste, la sagesse de ne pas vouloir lui donner.

Il fallait donc, ou arrêter l'Autriche par les armes, ce qu'aucun parti en France n'avait voulu ni fait quand il occupait le pouvoir, ou remplir la tâche que l'univers chrétien désire voir accomplir par l'une des grandes puissances catholiques. C'était le triple intérêt de la France, de la chrétienté et de la liberté italienne qu'il en s'agit ainsi. C'était l'intérêt de la France, car l'équilibre des influences rompu en Italie au profit de l'Autriche, était rétabli dans une certaine mesure si les Français étaient à Rome, tandis que les Autrichiens étaient à Modène, à Parme, à Florence, à Alexandrie.

C'était l'intérêt de la chrétienté, car l'intérêt véritable de la chrétienté, c'est que le souverain Pontife soit vraiment indépendant. Or son indépendance avait moins à souffrir par l'action de la France, qui ne possédait rien en Italie, que par l'action de l'Autriche, qui en possédait une grande partie, et qui domine de son influence ce qu'elle ne possède pas.

C'était enfin l'intérêt de la liberté italienne, car bien que l'Autriche ait elle-même subi une révolution fondamentale, bien que de nouvelles idées président à la direction de son gouvernement, il est évident que l'irritation toute naturelle d'une lutte naissante avec les peuples italiens, la crainte de nouveaux bouleversements dans un pays où elle a de si grands intérêts, le désir de contenir dans d'étroites limites une liberté qui avait produit de si terribles bouleversements, devait le porter à restreindre cette liberté au delà de la mesure que comportaient les circonstances, peut-être même à laisser s'accomplir toute entière une contre-révolution dont l'indigne excès n'avait que trop fourni le prétexte. En un mot, sans rechercher qu'elle est la mesure de la liberté désirable et possible pour les citoyens, question fort grave, qu'il est inutile de traiter ici, on conviendra que cette mesure devait être plus restreinte sous l'influence des Autrichiens que sous celle des Français.

Il me semble donc que, dans l'intérêt français catholique et libéral, il n'y avait pas à hésiter et qu'il valait mieux qu'une intervention rendue inévitable par les fautes qui avaient perdu l'Italie, eût lieu par les armes de la France plutôt que par les armes de l'Autriche. Il pouvait sans dou-

te en résulter des difficultés, des dépenses, du sang versé, et c'était, nous en convenons, une considération grave. Mais si c'est une considération qui peut-être sérieusement alléguée par ces esprits prudents et sages, qui dans l'état du monde ne veulent à aucun degré compromettre la France dans les affaires extérieures elle ne saurait être alléguée par ceux qui voudraient verser tout le sang et tous les trésors de la France pour la propagande la plus folle, la plus stérile, la plus impuissante. Il est étrange, en effet, qu'on veuille risquer l'existence même du pays dans une lutte formidable, pour imposer à tous les peuples une forme unique de gouvernement, et qu'on refuse un effort moulté pour maintenir l'équilibre des influences européennes, pour empêcher une contre-révolution complète dans une contrée qui nous intéresse à un aussi haut degré que l'Italie. Toutefois, si les efforts que devait coûter l'expédition romaine ne sont pas un argument acceptable de la part de ceux qui proposent si souvent la guerre générale à propos des moindres incidents, il mérite d'être accueilli de la part de ceux qui croient que la France doit, tant que les alliances européennes seront combinées comme elles le sont aujourd'hui, restreindre son action. Mais à ceux-là nous dirons que si la France était restée immobile, renfermée chez elle et laissant volontairement à l'Autriche le soin de tout faire et de tout décider en Italie, peut-être qu'il aurait regretté aux mêmes, en présence d'un degré d'abnégation. Entre ceux qui voudraient qu'au moindre événement la France se jetât comme un torrent dévastateur au milieu des affaires européennes, et ceux qui voudraient que, renfermée chez elle, elle ne se mêlât plus de rien, il y avait un milieu sage et pratique, c'était que la France, puisque les fautes d'une faction avaient amené les armes étrangères en Italie, parût aussi y faire sa part de bien pour sauver du naufrage de la liberté italienne quelques-unes des espérances conçues à l'événement de Pie IX. C'est ce que la France a exécuté sagement et résolument tout à la fois.

Il est vrai qu'en envoyant une armée elle avait à agir contre une république. Cette considération rendait-elle sacré le gouvernement institué au Capitole ? Nous ne le croyons pas ; notre conviction est qu'elle est définitive en plus d'un point. Une voix à gauche. Il ne faut pas le dire, vous l'affaiblissez encore. (Rumeurs)

M. Thiers.—(Ce qu'il est permis de dire, puisqu'elle a elle-même prévu et stipulé sa révision.) Notre Constitution aurait méconnu toute raison si elle avait entendu que telle ou telle forme de gouvernement rendrait un état voisin odieux ou sacré pour nous. On est ami ou ennemi, non en raison de sa forme, mais de sa conduite. Aussi la Constitution s'est-elle bornée à déclarer que la France ne prendrait les armes contre la liberté et la nationalité d'aucun peuple étranger.

Ce texte résout pour nous la question constitutionnelle. La France, en allant à Rome, y est-elle allée pour nuire à la liberté de l'Italie et en particulier à la liberté du peuple romain ? Les faits à cet égard parlent assez haut pour rendre la réponse facile. Aujourd'hui, en effet, on se récrie contre les résultats obtenus ; on trouve qu'on n'a pas assez vaincu à Rome le mauvais vouloir du parti hostile à la liberté, qu'on n'a pas obtenu du gouvernement pontifical assez de clémence ou assez de libertés politiques. On convient donc que la France est placée en présence d'influences contraires avec lesquelles elle est en lutte pour obtenir ce qu'on lui a concédé. Elle n'est donc pas à Rome contre la liberté italienne, mais pour elle. On peut penser qu'elle ne fait pas assez, soit ; mais enfin elle agit pour, et non pas contre. L'esprit de la Constitution n'est donc violé à aucun degré. (Rumeurs à gauche.)

Une voix, à gauche. Il y a la conscience publique !

M. Thiers.—Ainsi toutes les considérations politiques, morales et religieuses, devaient porter la France à intervenir à Rome. Elle y a envoyé une armée. La faction qui a dirigé depuis deux ans les destinées de l'Italie, au lieu de prendre la France pour arbitre, lui a violemment ré-

sisté. Nos soldats, toujours dignes d'eux-mêmes, ont emporté tous les obstacles comme ils le faisaient jadis à Lodi et à Arcole. Mais plus que jamais sages et disciplinés, ils ont mérité l'admiration de l'Europe par la régularité et l'humanité de notre conduite. Et n'aurions-nous obtenu de notre expédition que cette nouvelle manifestation des vertus guerrières de notre armée, nous ne devrions pas avoir de regret, car pour nous, au milieu des douleurs que nous inspire le spectacle du temps, la conduite de nos soldats a été une véritable consolation patriotique.

La France, une fois présente à Rome par son armée, n'y pouvait commettre l'inconscience de violenter elle-même le Saint-Père qu'elle venait délivrer de la violence d'une faction. Elle a dû lui rendre son trône et sa liberté, sa liberté pleine et entière, car telle était sa mission. Mais elle tenait des circonstances un droit qu'on a très rarement, celui des conseils. Si dans les circonstances ordinaires un souverain se permettait de dire à un autre : Vous vous conduisez mal, comportez-vous de telle ou telle manière, il commettrait à la fois une inconvenance et une usurpation. Mais un souverain qui était venu en rétablir un autre dans un intérêt commun d'ordre d'humanité, de religion, trouve dans la gravité des circonstances qui l'ont amené, dans le service rendu, le droit de donner un conseil. La France, en faisant un effort, qu'il faut mesurer non à la difficulté d'emporter quelques bastions, difficulté qui, armée, mais aux difficultés politiques que peut entraîner une entreprise de ce genre ; la France, dirons-nous, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père de prendre les moyens convenables pour satisfaire ses peuples. (Réclamations nombreuses à gauche.)

Une voix, à gauche. C'est un rapport de capucin. (Oh ! oh !)

M. Thiers.—Je suis étonné de l'interruption, et qu'on ne comprenne pas la valeur de l'expression quand il s'agit d'une population de 500,000 hommes, et pour apaiser ce qu'il y avait chez eux de mécontentements légitimes. Elle avait droit de lui conseiller des réformes qui pouvaient en reconcilier les habitants des Etats romains avec la souveraineté pontificale, la dispenser de revenir elle-même ou de laisser venir l'Autriche, deux moyens également regrettables pour tout le monde.

La France n'a trouvé le Saint-Père ni moins généreux, ni moins libéral qu'il l'était en 1847 ; mais les circonstances étaient malheureusement échangées. Ceux qui avaient usé de ses bienfaits pour bouleverser l'Italie, pour chasser de leur capitale les princes les plus libéraux, avaient produit un redoublement de préjugés chez tous les ennemis de la liberté italienne, dont Pie IX, au début de son règne, avait si courageusement affronté les conséquences. Ne pas rouvrir la source d'où avaient décollé tant de maux, était devenu la préoccupation exclusive de presque tous les hommes qui concourent au gouvernement romain. Les difficultés, grandes à l'origine, de la liberté romaine, étaient donc singulièrement accrues par l'usage de cette liberté pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

La France a dû dire ce qu'elle avait danger de bouleverser à dépasser la mesure de liberté qui convient à un peuple et il avait danger aussi à rester en deça de cette mesure, et qu'il y avait péril à accorder trop peu comme à accorder trop. Elle a dû dire que l'administration romaine telle qu'elle a existé jusqu'à l'avènement de Pie IX était impossible à maintenir dans les Etats du Saint-Siège. Si on peut contester, en effet, aux Romains le droit de renverser au nom de leur souveraineté l'autorité temporelle du Pape, nécessaire à l'Europe chrétienne, on ne peut leur contester le droit d'avoir un gouvernement équitable, éclairé, et conforme aux mœurs de notre époque.

Pie IX comprend parfaitement ces vérités, et un premier acte important vient d'émaner de sa volonté libre et réfléchie, c'est le *Motu proprio*, objet de si vives discussions. Votre commission a mûrement examiné cet acte, non pas qu'elle croie que la France a le droit de décider du mérite des institutions d'un peuple étran-

ger, mais elle a examiné pour savoir si les conseils qu'elle était fondée à donner...

Cet acte, nous l'examinerons avec détail au nom de votre commission, lorsque s'engagera devant la discussion à laquelle le sujet doit donner lieu.

C'est là une question d'une immense gravité, qu'il appartenait au Saint-Père seul de résoudre et au sujet de laquelle il importait à lui et au monde chrétien de ne rien hasarder.

Des libertés municipales et provinciales sont une première éducation par laquelle il est utile de faire passer un peuple quand on ne veut pas le jeter prématurément et violemment dans la carrière orageuse de la liberté politique.

Maintenant l'acte important qu'on appelle le Motu proprio suppose un ensemble de lois qui devront réformer la législation civile, qui devront assurer l'équité des tribunaux, amener une juste répartition des fonctions publiques entre les diverses classes de citoyens, assurer, en un mot, aux Romains les avantages d'un gouvernement sage et libéral.

Ces lois sont annoncées et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes, mais les conseils de la France devront être dirigés de manière à convertir en paroles efficaces le Motu proprio, et surtout à étendre la clémence du Pontife sur tous ceux qui peuvent être amnésiés sans danger pour l'ordre public.

Maintenant, doivent-ils y être longtemps encore? question actuellement difficile à résoudre, car il est impossible de dire le moment où le Pape pourra se passer de notre armée, dans un pays qui a été le théâtre de commotion si récentes.

Le gouvernement a naturellement adopté pour les crédits demandés le terme de l'année, en se conformant aux règles financières. Pour le moment, il n'a pas cru, et nous ne croyons pas plus que lui pouvoir assigner un autre.

Ce discours est suivi d'une longue agitation; M. Thiers est félicité par un grand nombre de représentants. La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

A 4 heures la séance s'ajourne.

Nous avons reçu, vendredi dans l'après midi, nos journaux d'Europe, apportés par le Britannia. Les nouvelles de Paris vont jusqu'au 18, de Londres jusqu'au 19 et de Liverpool jusqu'au 20 octobre.

Nous avons cru devoir le publier, parce que ce rapport servira de texte à une discussion approfondie, à laquelle prendront part MM. de Larosière, de Montalembert, d'Olivier, de la Moskowa, etc, etc, et dont nous publierons les discours au long.

Les bruits les plus fâcheux ont circulé aujourd'hui à l'Assemblée. On a parlé d'une déclaration de M. le président de la république qui romprait ouvertement avec la politique indiquée dans le rapport de M. Thiers sur les affaires de Rome, et qui adopterait comme seule conforme aux intérêts, à l'honneur et à la dignité de la France, la politique de la lettre du président sur cette question.

On a parlé d'une lettre du président de la république à M. le président du conseil, dans laquelle serait exprimée cette résolution. Villes et Campagnes.

On assure que M. Odilon Barrot a reçu hier une lettre du président de la république dans laquelle M. Louis Bonaparte déclare que la ligne politique tracée dans sa missive à M. Edgar Ney était celle de son gouvernement et qu'il n'en suivrait pas d'autre.

Le président de la République a consenti à ne pas insérer dans le Moniteur la note dont nous avons parlé, pour ne pas compliquer la situation ministérielle. C'est sur l'intervention de M. Odilon Barrot et de M. le général Changarnier qu'il a retiré cette note, que M. Ferdinand Barrot son secrétaire-général, avait l'ordre d'envoyer au Moniteur dans la soirée d'hier.

M. le Président a formellement déclaré que tout en retirant cette note, il n'entendait en rien modifier sa politique.

On a parlé, à l'Assemblée, de l'arrivée à Paris, d'un aide-de-camp de l'empereur de Russie. Il est descendu à l'hôtel de

MM. de Larosière, de Montalembert, d'Olivier, le général Fabvier, de Montigny, et de la Moskowa, doivent prendre la parole dans la discussion sur les crédits de l'expédition de Rome.

Lord Normanby a de fréquentes conférences avec le président de la république et le ministre des affaires étrangères. Lord Normanby et lord Brougham se sont encore rendus aujourd'hui à l'Élysée.

Le colonel du génie Leblanc est arrivé ce matin à Paris. Il vient d'Italie et est porteur de dépêches du général Rostolan. L'envoyé du général en chef a été reçu ce matin par le président de la république. Les dépêches annoncent, à ce qu'on assure, des nouvelles satisfaisantes. L'irritation a en grande partie disparu des esprits, et on parle beaucoup à Rome du prochain retour de Pie IX dans sa capitale.

On dit que le gouvernement prussien vient d'envoyer le général Rauch à St. Pétersbourg pour remplir le rôle de conciliateur dans le différend de la Russie et de l'Autriche avec la Turquie.

L'archiduc Guillaume a fait, le 5, son entrée à Comorn.

Le général Rostolan, après avoir accordé un dernier délai de vingt-quatre heures aux détenteurs d'armes défendues qui ne s'étaient pas encore conformés au décret de désarmement, a ordonné des visites domiciliaires dans les maisons soupçonnées. Ces visites ont amené la découverte d'assez nombreuses armes de guerre.

Un désaccord a, dit-on, éclaté entre Mgr Savelli et M. de Corcelles au sujet de l'administration de la police de Rome. Mgr Savelli aurait offert sa démission de ministre de l'intérieur aux trois cardinaux; on assure qu'elle n'a point été acceptée.

On prépare activement, d'après le Statuto, les grands appariements du Vatican, ce qui ferait supposer que le Saint-Père retournerait prochainement à Rome. Il ajoute qu'on fait aussi des préparatifs à Velletri, où l'on disait même que le pape devait arriver vers le 10 courant, pour se rendre dans quelques jours à Rome; mais ces nouvelles ont grandement besoin de confirmation.

Le plus généreux sang de ce noble pays coule à flots, sous le régime terroriste inauguré par le maréchal Haynau. Ce n'est plus d'obscurs coupables que s'en prend aujourd'hui ce général-exécuteur: les plus beaux, les plus glorieux noms de la Hongrie tombent sous ses vengeances.

Il se confirme que quelques Hongrois réfugiés en Turquie ont abjuré la foi de leurs pères pour embrasser l'islamisme. Des lettres arrivées hier à Paris portent le nombre des renégats à 300 environ.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 12 NOVEMBRE, 1849.

Revue Européenne.

Les nouvelles apportées par l'Hibernia, ne sont pas bien intéressantes au point de vue des événements, mais il faut leur reconnaître dans les détails un vif intérêt.

Les apparences de la guerre, à propos des prétentions de la Russie vis à vis de La Porte, sont bien diminuées, quoiqu'il n'y ait rien de décidé. L'entente et l'accord parfait qui existent entre l'Angleterre et la France; la présence des flottes de ces deux nations aux Dardanelles, doivent assurer la paix; et la Russie, devant cette attitude déterminée des puissances intervenantes, hésitera, avant de se montrer par trop exigeante et inflexible.

Cet aspect des choses si satisfaisant en Orient, est lugubre et sanglant en reportant les yeux sur la Hongrie qui expire sous l'ouïeuse étreinte de l'Autriche. Le plus généreux sang de ce noble pays vaine, coule à flots, sous le régime du Maréchal Haynau. D'un seul coup il a fait exécuter 14 généraux Hongrois; de jour en jour les exécutions deviennent de plus en plus nombreuses; et les têtes les plus nobles, les plus estimées et les plus respectées, viennent sans cesse, augmenter la liste des martyrs Hongrois. C'est ainsi que l'Autriche comprime, la proie frémissante que lui a rendue la Russie.

Suivant quelques correspondances, les choses prendraient un meilleur aspect en Italie. Le Pape cherchait à applanir les difficultés et à laisser entrevoir dans ces derniers jours, le désir de rentrer à Rome. On travaille très-activement aux appartements du Vatican, d'où le public conclut que sa sainteté ne tardera pas à rentrer. Les mêmes préparatifs se font à Velletri, et ceux qui se disent bien informés assurent que le pape sera à Velletri dans dix jours et à Rome immédiatement. Le meul de cette affaire n'est pas à Rome, mais à Paris, dans l'Assemblée nationale, qui depuis le départ de l'Hibernia a du prendre des résolutions définitives sur cette question.

En France l'attention publique se concentre sur le procès de Versailles, relatif à l'émeute du 13 Juin. De graves et déplorable incidents se sont produits, dans le cours de ce procès. L'un à l'occasion de la déposition de E. de Girardin qui déclarait que la constitution avait été violée, et que la résistance était de droit. Interrompu par le procureur-général, les accusés se sont levés en masse, demandant avec colère et imprécation, qu'on laissât parler le témoin. L'autre à l'occasion d'une apostrophe grossière articulée par un accusé contre un témoin, lequel échant à un mouvement de vivacité a riposté par d'injurieuses paroles. Là dessus, un grand tumulte a eu lieu, les accusés se sont levés montrant le poing au témoin et lui lançant les plus sanglants outrages. De tous les côtés de la salle s'élevaient des clameurs confuses contraires à la majesté de l'audience, vainement les huissiers reclamaient le silence: il s'est écoulé un assez long espace de temps avant qu'il pût se rétablir. Les Juges furent forcés de laisser la Cour, où ils ne sont revenus qu'une heure après, pour déclarer qu'on ne devait prendre aucune connaissance de ce qu'il venait de se passer.

Le courage manifesté par les annexionniste Québécois se propage, Montréal a trouvé une centaine de personnes qui se sont rassemblés publiquement, et qui ont déclaré être en faveur de l'annexion aux E. U. avec le consentement de la Grande-Bretagne. La ville aux émeutes a été, cette fois, plus sage que Québec, car son assemblée ne paraît pas avoir été troublée par aucun désordre. Il a été adopté plusieurs résolutions, qui tranchent toutes les difficultés que pourraient élever les parties intéressées à ce nouvel état de chose; il ne reste plus qu'à faire consentir l'Angleterre, ce que se charge d'obtenir, un petit comité nommé, et chargé des pouvoirs de tous les habitants de ce pays. C'est le plan adopté par nos annexionnistes, avec quelques variantes; plus le comité chargé d'agir au nom de tous les intéressés. Avec une entente aussi parfaite, le résultat est assuré à ces audacieux novateurs qui ne pourront pas dire que les choses ne vont pas vite, en Canada. Quelques habitants de la grande et loyale ville de Sherbrooke ont aussi jeté leurs cri d'annexion, et cette adhésion de leur part, a été considérée par l'assemblée, comme devant porter le coup mortel à la domination Britannique en ce pays.

Il paraît donc que le mouvement annexionniste s'organise; et nous pourrions suivre ses phases diverses, car sans doute l'association tiendra à les faire connaître. En attendant, les partisans de l'annexion sont peu nombreux, ils peuvent se compter, et en voyant le peu de Canadiens Français influents et respectables s'unir à eux; les partisans de notre nationalité peuvent espérer que le consentement de l'Angleterre se fera attendre encore longtemps.

Nouvelles à la main.

Hier, au prône de l'église paroissiale, a été lu une circulaire de Sa Grâce l'Archevêque de Québec, adressée aux Curés des différentes paroisses de son vaste diocèse, par laquelle il les informe, qu'en raison d'infirmités, il remet l'administration des affaires à son Coadjuteur Monseigneur de Solima et les invite de s'adresser à lui, pour tout ce qui concerne les affaires ecclésiastiques. Nous publierons cette Circulaire.

INCENDIE.—Hier matin, vers les quatre heures, Pallarme fut donné d'un incendie qui venait d'éclater dans une maison adjoignant la Banque de Québec, sur la rue Sault-au-Matelot, basse-ville. Heureusement que les pompiers, avec leur activité ordinaire, arrivèrent assez à temps pour arrêter l'incendie: il n'y a eu qu'une maison de détruite.

PROTÈGE.—Les officiers de milice du 4e bataillon du Régiment de Kamouraska, et les habitants de la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière, dans le comté de Kamouraska, ont envoyé à Son Excellence, une adresse exprimant leur désapprobation pour la conduite des annexionnistes du Canada envers la mère-patrie.

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR.—Le gouvernement a loué la maison du capitaine Macaulay, à raison de £250 par année, pour la résidence de Son Excellence et de sa famille.

ÉCOLE DE MÉDECINE.—Les docteurs Trester, Beaubien et Trudel ont été nommés professeurs à l'École de Médecine de Montréal.

PROMPT VOYAGE.—Le navire Cambria est de retour à Glasgow, après une traversée de 18 jours seulement entre Montréal et cette première ville.

NOMINATIONS.—Nous voyons par les journaux de Montréal, que la situation devenue vacante, dans le département de l'Inspecteur-Général, par la démission de M. Lee, vient d'être remplie par la nomination de M. J. R. Audy, avec un salaire de £125 par année.

M. Pellant est nommé clerc dans le bureau du Receveur-Général, et M. Gendreau dans celui du Solliciteur-Général [Est.] Ces nominations faites parmi les canadiens-français, paraissent rencontrer l'approbation générale.

INCENDIE.—Le superbe moulin à farine de l'honorable P. Bruneau, situé à la montagne de Montarville paroisse de St. Bruno, district de Montréal, vient d'être consumé par les flammes ainsi qu'une grande quantité de grains et la récolte de cette année, qui s'y trouvaient. Rien n'était

assuré. La cause de l'incendie est ignorée. Les pertes sont évaluées à \$6,800.

ACCIDENT.—Le bateau à vapeur, Comet, a fait explosion dimanche dernier, le 4 courant, un peu au dessous de Toronto. Un homme a été tué instantanément et trois autres ébouillantés; dont l'un deux est dangereusement blessé.

DEFALCATION.—Nous lisons dans l'Advertiser, qu'un employé du Receveur-général, a été arrêté lundi dernier, pour avoir escamoté une somme de £500 en bons de la province. Des cautions ont payé, à ce qu'il paraît, le montant dérobé, et le prévenu a laissé la ville immédiatement.

FLEUROMÈTRE.—Le spirituel Punch en Canada dit qu'on vient d'inventer un nouvel instrument pour mesurer les changements de l'atmosphère politique. On emploie de la fleur au lieu de mercure pour montrer les variations. Par exemple: Fleur à 33s. le baril. La loyauté monte Do. à 20s. Baisse considérable Nougues. Baisse jusqu'à l'annexion.

Troubles à Montréal.—Des troubles sérieux ont eu lieu dimanche après-midi et durant la soirée dans la rue Laguchetière, faubourg Québec. Des enfants en sortant de la maison d'école des frères de la doctrine chrétienne furent accueillis à coups de pierres par des enfants d'orangeades, ce qui arriva assez souvent dans les quartiers de la ville où il y a des écoles catholiques, et particulièrement au faubourg Québec. Les autres ripostèrent et la mêlée devint générale. Plusieurs personnes d'un âge mûr arrivèrent et prirent part au combat qui devint acharné de part et d'autre. Plusieurs vitres de la maison d'école des frères furent brisées, et plusieurs personnes reçurent des blessures considérables. Environ 500 personnes, tant combattants que spectateurs, se trouvaient sur le terrain. La police parvint à s'emparer de plusieurs de ces misérables. Dans la soirée, le tumulte continua et le sergent de police O'Brien fut tellement maltraité à coup de pierres qu'on a désespéré de sa vie; il est un peu mieux maintenant.

Treize des émeutiers arrêtés par la police ont été traités ce matin devant les magistrats de police. Quelques-uns ont été envoyés en prison et d'autres admis à caution; à l'heure où nous écrivons, l'instruction se continue devant les magistrats. Nous espérons que cette fois justice sera faite et que les perturbateurs du repos public, les assassins seront punis suivant toute la rigueur des lois. On reconnaît parmi les accusés d'aujourd'hui plusieurs de ces figures patibulaires qu'on a vu à la tête des émeutes et des incendies d'avril et d'août; ceux-là surtout, nous l'espérons, n'échapperont pas à la vindicte des lois. (Minerve.)

VENTE DU GOUVERNEMENT.—Aujourd'hui, à une heure, à la Porte St. Jean. Une grande quantité d'outils de Charpentier et menuisier.

DÉCÈS.

A l'Hôpital-Général, le 18 octobre dernier, à l'âge de 19 ans et quelques mois la Mère St. Bazile, née demoiselle Elizabeth Taibot, après 3 ans de profession.

BANQUE DE QUÉBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est arrêté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre, NOAH FREER Caissier.

Québec, 9 novembre 1849.

Bureau du préfet aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échü qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

A Vendre ou à louer.

UN superbe emplacement, situé sur les Glacis, de du côté sud de la Rue St. Jean, adjoignant aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent acheter ou le louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau.

Québec, 19 sept. 1849.



DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à L'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal, 9 novembre, 1849.

SOCIÉTÉ

ST. JEAN-BAPTISTE DE QUEBEC.

L'Assemblée générale pour l'élection des officiers de la Société et pour l'adoption des règlements aura lieu JEUDI, le QUINZE novembre courant, à SEPT heures précises P. M. dans la grande salle de l'ancien HOTEL DU PARLEMENT. Chaque membre devra être muni de sa carte d'admission.

Par ordre,

ULRIC J. TESSIER, Secrétaire archiviste.

Québec, 7 novembre 1849.

Avis Public.

Le Soussigné, en conformité à un Acte passé dans la dernière Session de la Législature; a transporté le Bureau d'Enregistrement du Comté de l'Islet, en la Paroisse de l'Islet.

J. D. LEVINE, Registrateur.

Islet, 11 Octobre 1849.

W. BOUHEMINANT, No. 4.

RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE QUEBEC.

VIENT de recevoir et offre en vente—Un petit lot de BEURRE des Townships, d'une qualité supérieure.

—AUSSI—

Chandelles américaines de Blanc-de-ba-

leine. do. de Belmont do. do. de Stearic do. Huile d'Olive et Lampions.

Québec, 29 Oct. 1849.

Articles de Fantaisies.

Les Soussignés ont reçu par le Douglas de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent. Dito en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

Guitares Françaises.

De la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincallerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique.

Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau. JOS. GAUVIN.

Québec, 25 mai 1849.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

Les membres de l'Institut sont respectueusement informés que, pour la classification des livres de la Bibliothèque qui est commencée, l'on est obligé d'exiger la rentrée de tous les livres qui sont entre leurs mains depuis plus d'un mois.—Ces livres sont en nombre considérable et il est de la plus grande importance qu'ils soient rapportés immédiatement.

EDMOND LANGEVIN, Ptre.

Bibliothécaire I. C. Q.

Salle de lecture, 8 oct., 1850.

AVIS.

Les personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à A. DURAND. Québec, 3 Oct. 1849. Trésorier.

VIN et PILLULES DES BOIS

DR. HALSEY.

Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PIASTRE la Bouteille de Pint. Le contenu d'une seule bouteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

CONCITOYENS, Médecins, Hommes de Science, Commerçants, Cultivateurs, en mettant à votre disposition la meilleure médecine que l'homme ait jamais connue, et pour un prix qui en couvre à peine les frais de fabrication, nous pouvons vous assurer d'une manière incontestable, qu'elle n'a pas son égale, en valeur médicale.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition) on est exposée à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicinales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes le plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SALSE-PAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicinales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes: il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

GRANDE MEDECINE POUR LE PRINTEMPS ET POUR L'ETE: il a la propriété de rétablir ces indispensables évacuations par les pores et la peau, nommées TRANSPARATION INSENSIBLES et de procurer un SANG PUR, première condition d'une bonne santé. Dans les endroits où l'on connaît le VIN DES BOIS, bon nombre d'individus ont coutu-

me de s'en procurer deux ou trois bouteilles, d'autres une demi douzaine, vers le printemps, pour l'employer dans leur famille comme remède purificateur et fortifiant afin de se préserver de maladies pendant les chaleurs et durant les temps où l'on y est le plus sujet.

Son action sur le sang est tellement marquée, qu'il guérit toutes les ERUPTIONS, CUTANÉES, les SCROFULES, les DARTRES RONGEANTES et les ERISYPELES, sans qu'il en reste la moindre trace.

Presque toutes les infirmités sont accompagnées d'un état maladif de l'estomac, des entrailles et des organes sécréteurs. Il est de toute importance que les fonctions de ces organes aient leur cours, et que la bile et les matières morbides disparaissent de l'estomac, pour que LE VIN DES BOIS agisse plus fortement, et puisse produire ainsi ses résultats importants. Comme il est absolument nécessaire, avant de commencer à prendre du vin, de préparer le corps à en subir tout l'action, à cet effet, il est absolument nécessaire, dans plusieurs maladies, de prendre une ou deux doses.

DES PILLULES GOMMÉES OU SU-CRÉES DU DR. HALSEY,

L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécréteurs. Les Pilules des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

GUÉRISON D'UN CAS SINGULIER DE DÉBILITÉ NERVEUSE.

Philadelphie, 7 sept. 1848.

Dr. G. W. Halsey,

Je certifie que ma femme a été guérie d'une terrible maladie nerveuse, dont elle était atteinte depuis cinq ans. Elle était quelquefois si difficile à gouverner, que nous croyions qu'elle devenait folle. Souvent elle s'éveillait en criant au milieu de la nuit dans des trances et des crises faibles, couverte de sueur et entièrement épuisée de faiblesse. Elle avait perdu presque toutes ses forces, et elle tremblait continuellement qu'il ne lui arrivât quelque grand malheur.

Elle resta dans ce déplorable état jusqu'au mois de juillet. où je lui procurai une bouteille de votre Vin des Bois et une boîte de vos PILLULES. Nous trouvâmes que cela lui était d'un grand secours; j'en fis acheter encore trois bouteilles, et elle n'a pas discontinué d'en prendre jusqu'aujourd'hui, quoiqu'elle se trouve maintenant si parfaitement bien, que son état n'en requiert pas un plus long usage. Elle est persuadée que votre excellente préparation lui a sauvé la vie.

Je suis, etc., JOSEPH C. PAULDING.

Je connais très bien la famille de M. J. C. Paulding et je sais que Madame Paulding a été tourmentée par des souffrances d'esprit et de corps pendant plusieurs années, et qu'elle se porte bien maintenant grâce à la médecine du Dr. Halsey.

A. L. BARNES, D. D.

DÉBILITÉ COMPLETE, MAIGREUR, CONSOMPTION DU CORPS.

Ces infirmités sont quelques fois caractérisées par affaiblissement, et un entier épuisement de forces après un exercice, sans que l'appétit diminue. Chez d'autres individus, elles s'annoncent par un abattement et une lassitude temporaire, par la pâleur et l'altération du visage, par une respiration difficile, etc. D'autres cas présentent alternativement de la constipation et du relâchement.

Beaucoup de malheureux atteints de ces fâcheuses maladies doivent leur guérison au vin des bois. Pendant les derniers mois, nous avons eu l'occasion d'en constater plus de mille applications par des personnes atteintes de ce genre de débilité. Chacune a recouvré la santé par l'usage qu'il a fait de cette médecine, comme nous l'avons vu ensuite. Plusieurs étaient atteintes de palpitation de cœur, de dépression d'esprit et d'une grande débilité. Les personnes faibles de cette catégorie sont plus sujettes à succomber (si elles sont attaquées sévèrement) par ce que leur corps ne peut supporter toute la force de la maladie.

INFIRMITÉS PRINTANIÈRES.

Au commencement des chaleurs plusieurs personnes sont atteintes de maux de tête, d'une faiblesse fiévreuse, et de manque d'appétit. Pendant l'hiver le sang s'épaissit et se charge de matières impures. La poitrine est surchargée de bile; les pores de la peau se rétrécissent, et tous ces accidents donnent cours aux infirmités sus-mentionnées. La transition du froid au chaud exige un changement parallèle dans les fluides du corps et une libre exhalation par les pores. Le Vin et les Pilles du Dr. Halsey rendent la nature capable de subir ces vicissitudes de saison. Une ou deux doses de Pilles et l'emploi d'une seule bouteille guérissent ces infirmités, et donnent enor eau système la force de résister à l'invasion de la maladie pendant l'été, et les temps insalubres.

Agents à Montréal: DR. PICAULD, W. LYMAN Co. JOHN KINAN et P. NOURRIE Trois-Rivières. Québec J. MUSSON. Dr. MOREAU St. Jean.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre. T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desjardins, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29, Oct. 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bottille, BRIQUES A FEU marqué "curr." GENEVIEVE de "Deekuypers" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON.

RELIGION.

Influence de la civilisation chrétienne en Orient. Le culte de Marie. Les scandales de Paris. De l'Écriture Sainte. De l'existence de Dieu. Le dimanche en Angleterre et en France.

POLEMIQUE.

Considérations sur l'état général du protestantisme. Un Sermon de Diderot. Des associations religieuses. L'athéisme allemand et le socialisme français. L'Eloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française.

LEGENDES.

St. François Xavier, St. François de Sales,

ETUDES CONTEMPORAINES.

Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier. Hippolyte Violan. La maison de l'Espion. Le Cardinal Maury. Etat religieux du monde, La logique et les faits sur les maximes gallicanes, Éloge de Charles Nodier. De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple.

ETUDES PHILOSOPHIQUES.

De l'impossibilité du hasard dans les choses de ce monde, Roger Bacon, Le peuple,

ETUDES POLITIQUES.

Essai d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne.—William Pitt, La Jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise. Le Colonais dans la Révolution européenne,

ETUDES D'ECONOMIE SOCIALE.

Des Hospices, Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils, Des caisses d'Épargnes,

VOYAGES.

Scènes de voyages dans l'Amérique du sud. Voyage du père Marquette au Mississippi, Voyages et recherches en Égypte. Voyage archéologique à Ninive,

ETUDES SUR LE MOYEN-AGE.

Excursion en Bourgogne, Etudes sur l'Égypte ancienne.

LITTÉRATURE.

Un drame de la Chouannerie; épisode de 1794. La cloche du marchand. Un rêve de l'impératrice Joséphine. La cathédrale de Cologne. Le souterrain de Neufilles. Esther. La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique. Une campagne d'hiver, souvenirs de la vie militaire en Afrique. La leçon d'une sœur. Les baux de Lavey. Landais. Tableaux Bibliques. L'Espérance. Une nuit au calvaire. Le plus malheureux. Fragment d'un voyage autour du monde. L'installation d'un curé. Le départ d'un curé. Le Stabat Mater de Pergolozze. La coupe du trépassé. Chambord. Aux Enfants. La route des Enfants.—dialogue. L'Église de la Madeleine. Le chien invalide. Une tempête d'eau douce. La vallée des moines. Est.—1793. Le Fauteuil de Molière à Pézinas. Richard Cromwell. Le franc bigre. Le Prétophobe de la ferté-sous-Jouarre. La vocation. Une lecture de Roman. Un amateur. Le dernier due de Normandie. La baye-des-trépassés, Abélard, Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend. L'ombre d'Érie, L'homme devant l'orage. L'Empereur de la Doctrine chrétienne. Le Jeudi-Saint à St.-Louis du Missouri. Cour Divine. Voyez la Colonne suivante.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

AGRANDISSEMENT!

Programme pour l'année 1850.

LE MOMENT où l'Ami de la Religion et de la Patrie va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous dirons quelques mots à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'a obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

A dater du 15 Février prochain, l'Ami de la Religion et de la Patrie, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi; paraîtra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publierons un Feuilleton Littéraire sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désireront détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé: LECTURES AU SALON; il sera composé de 4 pages, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 624 pages ou 1,248 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les Lectures au Salon, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal; pas une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise: la religion, l'ordre, la liberté! Ces trois mots résument nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous serons toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever ou se conserver à côté de nous, d'autres journaux marchants sous la même bannière: nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce que nous appellerons le parti du mal, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes, car les lettres, a dit le prince de l'éloquence latine,

" Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société; elles veillent avec nous, elles nous accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes."

C'est donc sous le titre modeste de: Lectures au Salon, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres Religion, Economie Politique, Science, Arts, Philosophie, Eloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c. Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigramme suivante que nous adoptons:

" Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles."

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répandre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettent pas de nous proposer une pensée de spéculation.

On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes; pour affermir les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles.

Et nous le répétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche.

Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration. Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Québec, Octobre, 1849.

Nous prévenons les personnes qui désirent jouir des avantages de la nouvelle publication, de s'abonner avant le 15 février prochain, car après cette date il sera impossible de procurer aux nouveaux abonnés le Feuilleton Littéraire, le tirage étant limité. Nous autorisons nos Agents à prendre des abonnements pour l'espace de temps qu'il y a à parcourir d'ici au prochain semestre, à raison d'un chelin par mois. Les conditions actuelles d'abonnement expirant au 15 février, il nous est impossible de renouveler ou d'accepter des abonnements pour le même prix au-delà de ce temps.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

Le député sortant. Une chasse aux nègres-marons. Louis Antoine de France. Une lecture à l'Hotel de Rambouillet. Pélérinage en Lorraine. Providence. Histoire de Pierre de Lusignan dit le Victorieux. L'Eglise St. Vincent de Paul. L'orgue de Fribourg. La prière du soir par une tempête. Les muses. Les enfants. L'Esprit du mal. Le suicide. Environs de Jérusalem. Gâteau des Rois. Terre! Terre! St. Patrice et l'Irlande. L'arc-en-ciel.

ETUDES HISTORIQUES.

Les Steppes de Hongrie, Etudes physiologiques sur la France, Esquisses dramatiques sur la révolution française, Jean Chouan, Du clergé espagnol, Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie, Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz, Journées des 2 et 3 Sept. 1792, La Russie et le Danemarck, La Santa-Casa, Le bois des lauriers, La colline des Autici, Notice sur l'Eglise St. Louis des Invalides, La nuit du 15 Sept. 1843 à Athènes, Les Basiliques de Rome, De l'Orient et des ordres de Chevalier, Strasbourg, Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France. Les basiliques patriarcales de Rome, Versailles, Souvenirs de la Trappe.—Les trappistes, De la civilisation de l'Egypte depuis l'établissement des Grecs, sous Psaumichus, jusqu'à la conquête d'Alexandre,

ETUDES ARTISTIQUES.

De l'état actuel et des destinées de l'art en France, Les moines artistes, Les moines agriculteurs,

ETUDES RELIGIEUSES.

Des établissements d'éducation ecclésiastiques, L'orateur chrétien, Le doigt de Dieu, Les Sermons de M. Lacordaire, par Alex. Thomas, Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs.

ETUDES PHILOLOGIQUES.

Etudes sur l'histoire de l'Eloquence en France, ETUDES SCIENTIFIQUES. Du mouvement des races humaines. Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astronomie, Entretiens familiers sur les Sciences, La cathédrale de Strasbourg,

CRITIQUES LITTÉRAIRES.

Des romanciers modernes, De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit.

ETUDES LITTÉRAIRES.

Du roman moderne, et de son influence sur les mœurs, George Sand, Victor Hugo, M. Honoré de Balzac, MM. Alphonse Karr et Jules Janin, Sainte Beuve, Charles Nodier,

ETUDES MORALES.

Le philanthrope, L'homme pirogue, MELANGES HISTORIQUE. De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge, Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel,

CRITIQUES RELIGIEUSES.

L'Université jugée par elle-même, Le monopole destructeur de la religion et des lois, De la situation religieuse.

BIOGRAPHIES.

L'abbé Lacordaire,—L'abbé de Ravignan,—M. de Chateaubriand,—M. Berryer,—Alp. de Lamartine,—Montalembert,—Mgr Affre,—O. Barrot,—Sir Robert Peel,—Lord Brougham,—Le gén. Cavaignac,—Benj. Franklin,—Washington,—Abd-el-Kader

EGOLE DU MONT-PLAISANT, FRANÇAISE ET ANGLAISE tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise—Québec, 7 mai 1849.

Avis à ceux qui doutent. ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet.

Table listing chemical analysis of Plantagenet waters with columns for substance and weight in grains. Total solids: 92,17697; Eau: 6,90782323; Total: 7000,000004.

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377. Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas re-veillé l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Insp. Génl, Montréal, 5 avril 1849. DIRECTION. Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi.

CERTIFICATS DES MEDECINS DE MONTREAL.

Montréal, 17 Avril 1849. L'analyse des eaux de Plantagenet n'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicamenteux précieux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies.

A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill. Depuis que j'ai vu l'Analyse de l'Eau Minérale de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicamenteux précieux et l'ai recommandée dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients qu'elle contient, seraient utiles à mes malades.

M. McCALLOCH, M. D. Professeur d'accouchement etc à l'université du collège McGill. Montréal, le 5 avril 1849. Le propriétaire de sources salines de Plantagenet, M. Chs. LaRocque m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décidé.

HY. MOUNT, M. R. C. S. L. Montréal, 31 mars 1849. Une analyse des eaux Minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme.

Montréal, 29 avril 1849. Monsieur—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai sur l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'usage de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

J. L. LEPROHON, M. D. Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scorbutiques profondes et constitutionnelles; les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciatique.

Monsieur.—Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays me dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. J'ajouterais seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma Pharmacie et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis.

Dundee, 17 Avril 1849. Mon cher ami,—En remerciement des eaux Minérales de Plantagenet, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme etc., etc. Je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché.

L. H. MASSON, M. D. 27 mai, 1849. J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invariablement bien trouvés; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poumons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

Montréal, 21 mars 1849. M. CHARLES LA ROCHE m'ayant soumis l'Analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. HUNT, écuyer, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adapter au traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydropisie, et de toutes les espèces de scorbut, excepté la consommation.

Montréal, 29 mars 1849. Monsieur, Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qu'ils résultent de leurs parties constituantes, elles doivent être recommandées, dans le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies des affections du foie, des scorbutiques, des hydropisies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse.

Montréal, 4 sept. 1848. Je suis prête à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans; et qu'après avoir pu pendant trois mois de l'Eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guérie.

DAME JULIE GELINEAU. Rigaud, 15 sept. 1848. Je certifie que pendant 3 à 4 ans, j'ai eu une douleur aiguë dans le côté et que j'ai eu vain essayé différents remèdes. Depuis 3 à 4 semaines, je me suis mis à boire l'Eau des sources de Plantagenet et depuis je suis parfaitement bien.

Montréal, 15 août 1848. Guérison Extraordinaire.—Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des sources minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien.

Montréal, 4 sept. 1848. Je dirai sous serment que quand je laisse de boire de l'Eau de la source minérale de Plantagenet à présent sous le contrôle de M. Charles LaRocque, je suis incapable de vaquer à mes affaires et lorsque j'en bois je me porte bien.

Montréal, 10 avril 1849. D'après l'Analyse des sources de Plantagenet par M. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adoptée comme étant médicamenteuse contre le plus grand nombre de ces maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont ou diminuées ou en quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme agrippée à prendre.

Montréal, 23 avril 1849. Monsieur.—Après avoir pris connaissance d'un avisement publié dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

de Plantagenet, par M. Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande: que les Chlorures et les Carbonates alcalins, le Carbonate de fer, les Iodures et les bromures de magnésie contenus dans ces eaux les rendent recommandables surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embarras gastriques, et ainsi si que dans certaines maladies chroniques de la peau. Je suis monsieur Votre etc.

J. EMERY CODERRE. D'après l'analyse de l'Eau de Plantagenet faite par T. S. Hunt écuyer, je me sens très favorablement disposé à en recommander l'usage dans la dyspepsie, la goutte, les affections des reins et aussi dans le rhumatisme chronique. Comme je n'ai encore fait qu'un petit nombre d'essais sur ces effets, je ne puis ajouter d'autre témoignage de mon expérience que celui de son efficacité comme laxatif agréable et diurétique, et je considère qu'elle mérite bien l'attention du public.

GEO. W. CAMPBELL, M. D. Professeur de chirurgie au collège McGill. Montréal, 13 avril 1849. Il n'y a que quelques semaines depuis la publication de l'analyse de M. Hunt, que mon attention a été attirée spécialement sur l'Eau minérale de Plantagenet, je n'ai encore eu l'occasion d'expérimenter son efficacité que dans quelques cas de souffrances dyspeptiques, mais je n'ai aucun doute, la combinaison d'après les principes médicamenteux précieux qui entrent dans sa composition qu'elle deviendra un des remèdes les plus efficaces contre beaucoup de maladies de l'estomac et spécialement des intestins surtout accompagnées d'un excès d'acidités dans ces organes. Dans quelques unes des formes les plus communes de maladie circulatoire, dans la goutte, le rhumatisme et dans le plus grand nombre de maladies de faiblesse demandant un traitement légèrement stimulant et relaxatif.

Montréal 23 avril 1849. D'après l'analyse de l'Eau de Plantagenet faite par M. Hunt, je n'ai aucun doute, qu'on la trouve très utile dans les maladies rhumatismales, goutteuses et dyspeptiques, mais comme je ne l'ai pas encore prescrite je ne puis parler par expérience personnelle de ses propriétés médicinales.

Montréal, 10 Avril 1849. Monsieur, L'analyse de l'Eau de Plantagenet, fournie par M. Hunt, la recommande aux membres de la profession Médicale comme un bon auxiliaire dans certains cas de dérangement des organes digestifs et assimilateurs, dans quelques cas de Dyspepsie, de Gouttes et de Rhumatisme, dans certaines affections de cœur, du foie, des reins, de l'utérus et dans des formes spéciales de scorbutiques ou écouvelles.

Montréal, 10 Avril 1849. J'ai prescrit l'Eau pendant le mois dans une des salles cliniques de l'Hôpital Général de Montréal, je ne suis pas encore préparé à offrir aucune déduction quant aux résultats de mon peu d'expérience sur son utilité dans les maladies contre lesquelles j'ai employé l'Eau.

AUTRES CERTIFICATS.

Je suis prête à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans; et qu'après avoir pu pendant trois mois de l'Eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guérie.

Montréal, 15 août 1848. Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des sources minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien.

Montréal, 4 sept. 1848. Je dirai sous serment que quand je laisse de boire de l'Eau de la source minérale de Plantagenet à présent sous le contrôle de M. Charles LaRocque, je suis incapable de vaquer à mes affaires et lorsque j'en bois je me porte bien.

Montréal, 10 avril 1849. D'après l'Analyse des sources de Plantagenet par M. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adoptée comme étant médicamenteuse contre le plus grand nombre de ces maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont ou diminuées ou en quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme agrippée à prendre.

Montréal, 23 avril 1849. Monsieur.—Après avoir pris connaissance d'un avisement publié dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources de Plantagenet, par M. Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande: que les Chlorures et les Carbonates alcalins, le Carbonate de fer, les Iodures et les bromures de magnésie contenus dans ces eaux les rendent recommandables surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embarras gastriques, et ainsi si que dans certaines maladies chroniques de la peau. Je suis monsieur Votre etc.

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet, dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées par aucun en cette province. Je dis ceci en connaissance de cause, ayant bu de presque toutes les autres sources du pays. Que ceux qui sont affligés de maux de tête, absence d'appétit, etc., essayent ces eaux et leur succès est assuré.

H. J. HARKIN. Montréal, 9 septembre 1848. AGENTS POUR MONTREAL, DR. PICAULT. Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. HOTEL QUEBEC, Rue St. Paul, Brault & Lafrechin, Place d'Armes. QUÉBEC.—Dépot Rue Sous le Fort, (Escalier) Basse-Ville. MARTYN RAY, Agent.

Digne d'attention.

Vous-avez-vous conservé votre santé, citoyens de Québec? Voulez-vous vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays? FAITES comme les citoyens de Montréal: buvez de l'Eau de Plantagenet. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci. Il s'en est vendu dans les trois derniers mois, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons. Aussi les noms de 45 médecins s'accroissent-ils à dire que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il n'est actuellement. Le propriétaire de cette Eau en sa possession au-dessus de 300 certificats des premières familles de Montréal, des cures merveilleuses obtenues par l'usage des Eaux de Plantagenet, et dont il est prêt à les montrer à ceux qui le désirent. Voici les noms de plusieurs médecins de Montréal, qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau; que le public en juge par lui-même.

M. W. Nelson, M. D. Drs. E. H. Trudel, J. G. Bibaud, H. Mount, J. E. Coderre, Alex. McCulloch, J. L. Leprohon, R. L. McDowell, L. U. Masson, J. Crawford, P. E. Picault, F. Badgley, W. Fraser, A. Hall, G. W. Campbell, S. C. Sewell, L. F. Tavernier, P. J. Lecluc.

MARTYN RAY, Agent, Québec, 2 juillet, 1849. JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chellins et demi par année, (contre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conforment pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (85) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 2s. 6d. Chaque insertion subséquente..... 7jd. Pour dix lignes et au-dessous..... 3s. 6d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 4d.

Liste des Agents.

Montréal..... MM. F. R. Fabre, écrivain. Trois-Rivières..... P. Nourie, écrivain. Répigny..... A. Dallaire, Justit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... Mr. Pabbé Champagneux. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Just. Beaufort..... Chs. LeTallier, écrivain. St. Thomas (en bas)..... J. D. Lapine, écrivain. St. Charles (Riv. Boyer)..... Dr. Ls. Labrecque, écrivain. Ile-Verte..... H. Roy, écrivain. Rimouski..... John Heath, écrivain. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, écrivain. Beauport..... Mr. Pabbé Bernard. Château-Richer..... L. C. LeFrançois, écrivain. Lotbinière..... J. Filteau, écrivain. St. Eustache (Dist. M.)..... Damase Robin. St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, écrivain. Malbaie..... Mr. Pabbé Godbout. St. François (Riv. du Sud)..... Philippe Beaulieu. St. Michel..... F. Pouliot, écrivain. St. Denis (en bas)..... F. Jarre, écrivain. St. Roch des Aulnaies..... L. Tremblay, écrivain. Rivière au Loup (en bas)..... J. B. Pouliot, écrivain. Ste. Foye..... Mr. B. Marquette. Trois-Pistoles..... P. Fournier, écrivain. St. Germain..... H. Tonguay, March. Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Inst.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.